

Trait2Caps

Numéro hors série - Spécial tri

SOMMAIRE

• Édito **P2**

• Calendrier de ramassage **P3**



• Le guide du tri **P4**



• Composter, c'est facile ! **P5**



• Encombrants **P8**

ATTENTION

nouveau calendrier de ramassage



à partir du 14 novembre !

Ambleuse • Audembert • Audinghen • Audresselles • Bazinghen • Beuvrequen • Ferques • Havelinghen
Landrethun-le-Nord • Leubringhen • Leulinghen-Bernes • Maninghen-Henne • Marquise • Offrethun • Réty
Rinxent • Saint-Inglevert • Tardinghen • Wacquinghen • Wierre-Effroy • Wissant



Edito



Dès 2001-2002, le Conseil Communautaire de La Terre des 2 Caps a programmé la mise en place d'un service de collecte et de traitement des déchets ménagers opérationnel, efficace et à coût maîtrisé. Depuis, les étapes de ce

programme ont été respectées : mise en place du tri sélectif en 2002, nouvelle déchèterie en 2004 et du compostage en 2007, nouvelle politique de conteneurs semi-enterrés en 2008 et nouveau centre technique en 2010.

Dix ans plus tard, la préoccupation d'offrir le même service de qualité sur l'ensemble du territoire demeure, avec toujours l'autre souci d'assurer une maîtrise financière du service supportable pour les contribuables mais aussi d'améliorer les conditions de travail du personnel. Tout ceci a été possible parce que la volonté des élus a été relayée par l'engagement des personnels.

Aujourd'hui, si nous voulons poursuivre en régie la gestion de cet important service public, nous devons continuer d'évoluer en apportant quelques modifications dans notre système de collecte entraînant ainsi des changements d'horaires et de jours et ce dès le 14 novembre.

Nous en appelons à l'engagement citoyen de chacun d'entre vous pour réussir cette évolution et conserver à La Terre des 2 Caps son label d'exemplarité et vous remercions par avance.

Le Président,
Conseiller Général

Martial HERBERT

Le Président de la
commission environnement

Émile PETIT



Bacs de collecte : Pour toute demande de changement de bacs, de réparation ou de nouvelle dotation contacter le **N° Vert 0800 88 05 07** du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Quelques gestes simples à mettre en place



Je fais du compost

J'achète à la coupe



J'utilise un cabas

J'utilise des éco-recharges



Je limite mes emballages

Je limite mes impressions





LE CALENDRIER DE RAMASSAGE

**ATTENTION : nouveaux jours de collecte
à compter du 14 novembre 2011**

Communes	Déchets non recyclables. Bac à couvercle bordeaux	Déchets recyclables. Bac à couvercle jaune
AMBLETEUSE	Lundi matin	Mercredi matin
AUDEMBERT	Jeudi après-midi	Mardi après-midi
AUDINGHEN	Lundi matin	Mercredi matin
AUDRESSELLES	Lundi matin	Mercredi matin
BAZINGHEN	Jeudi après-midi	Vendredi après-midi
BEUVREQUEN	Jeudi après-midi	Vendredi après-midi
FERQUES	Jeudi matin	Vendredi après-midi
HERVELINGHEN	Jeudi après-midi	Mardi après-midi
LANDRETHUN LE NORD	Jeudi après-midi	Vendredi après-midi
LEUBRINGHEN	Jeudi après-midi	Mardi après-midi
LEULINGHEN-BERNES	Jeudi matin	Vendredi après-midi
MANINGHEN-HENNE	Vendredi matin	Lundi après-midi
MARQUISE	Mardi matin	Vendredi matin
OFFRETHUN	Mardi après-midi	Lundi matin
RETY	Jeudi matin	Mercredi après-midi
RINXENT	Jeudi matin	Mardi matin
SAINT INGLEVERT	Lundi après-midi	Mardi après-midi
TARDINGHEN	Lundi matin	Mercredi matin
WACQUINGHEN	Vendredi matin	Lundi après-midi
WIERRE-EFFROY	Vendredi matin	Lundi après-midi
WISSANT	Lundi matin	Mercredi matin

Présentation des bacs à la collecte :

- Pour les collectes du matin, sortir le bac la veille au soir, pour celles de l'après-midi, au plus tard à 12H.
- Rentrer les bacs rapidement après chaque ramassage.
- Ne sortir le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) que si ce dernier est rempli à plus de 50% de son volume.
- Veiller à ce que le couvercle des bacs soit correctement fermé (pas de remplissage excessif).

Jours fériés, modification de collecte :

En cas de jour férié, toutes les tournées qui suivent ce jour férié sont décalées d'une journée. *Par exemple, si le jour férié est un mercredi, les tournées du mercredi sont reportées au jeudi, celles du jeudi au vendredi et celles du vendredi au samedi.*

LE GUIDE DU TRI



QUE DOIT-ON METTRE DANS LE BAC à COUVERCLE JAUNE ?

Je mets, en vrac, sans les laver, mais en les vidant bien : bouteilles et flacons en plastique de toutes tailles, bouteilles de soda, d'eau ou de lait, flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide vaisselle, conteneurs à vin, flacons de shampoing, bain moussant, gel douche, briques alimentaires, boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes en aluminium, boîtes et sur-emballages en carton, journaux, revues, magazines et prospectus, enveloppes.



Attention, je ne mets pas dans le bac à couvercle jaune : sacs en plastique, petits emballages plastiques (pots de yaourt, de crème fraîche), barquettes en polystyrène, ce qui contient des restes, couches-culottes, papiers salis ou gras, papiers et autres articles hygiéniques, films plastiques enveloppant les revues et les packs de boissons

JE METS LE RESTE DES DÉCHETS DANS LE BAC à COUVERCLE BORDEAUX

Sachets plastiques, barquettes polystyrène, vaisselle cassée, couches, pots de yaourt, ...
Restes de repas, essuie-tout, épluchures de légumes, ...



Afin de réduire mon volume de déchets et les tonnages d'ordures ménagères en centre d'enfouissement, si je possède un jardin, je peux aussi composter mes déchets organiques !
(Voir en page suivante)




P4

JE METS EN CONTENEUR LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, canettes, pots, bocaux...
en verre uniquement

Sans couvercle, bouchon ou capsule. Bien vidés de leur contenu.

 Pas de vaisselle ni de verre cassé !



COMPOSTER, C'EST FACILE !

Alors pourquoi pas vous ?

Les déchets compostables représentent 30% du volume des ordures ménagères. Ils sont enfouis alors qu'ils pourraient vous servir d'engrais naturel. Comment ? En pratiquant le compostage individuel. Composter, c'est mettre ensemble des déchets, les laisser se décomposer pour obtenir un terreau brun appelé compost. C'est un engrais complètement naturel utilisé pour enrichir les sols.


Les enjeux du compostage individuel :

- Réduire les tonnages d'ordures ménagères déposées en centre d'enfouissement
- Diminuer les risques de pollution
- Limiter l'augmentation des coûts d'élimina-



- tion des déchets ménagers
- Obtenir gratuitement un amendement organique naturel de qualité et améliorer ainsi la fertilité de votre sol et la résistance de vos plantes.

Je mets dans mon composteur :

DÉCHETS DE JARDIN	DÉCHETS DE CUISINE	DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES
 TONTES DE PELOUSE	 ÉPLUCHURES DE LÉGUMES ET FRUITS	 FLEURS FANÉES
 TAILLES DE HAIES	 MARC DE CAFÉ, FILTRES, SACHET DE THÉ	 SCIURE ET COPEAUX DE BOIS
 FEUILLES MORTES	 RESTES DE REPAS SAUF VIANDE / OS (légumes, pâtes, riz, pain...)	 CENDRES DE BOIS REFOUILLÉES
 MAUVAISES HERBES (non montées en graines) et fanes de légumes	 COQUILLES D'OEUF	 ESSUIE-TOUT, SERVIETTES, MOUCHOIRS



Bon à savoir !

Grâce à la participation financière de l'Etat, de l'ADEME et de la Communauté de Communes, vous pouvez acquérir des composteurs à un prix préférentiel*.

Il existe 3 contenances en fonction de vos besoins :

- 365 litres (environ 400m²) au prix de 15€
- 575 litres (environ 600m²) au prix de 20€
- 815 litres (environ 1000m²) au prix de 25€ (Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public)

Pour réserver votre composteur,

N° Vert 0800 88 05 07 (appel

gratuit depuis un poste fixe) ou sur www.terredes2caps.fr rubrique services en ligne.

* Offre réservée aux habitants de La Terre des 2 Caps, 1 seul composteur par foyer. Quantité limitée

Conditions d'accès :



- Carte d'accès obligatoire. Elle s'obtient sur simple présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
- Accès limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes
- Accès gratuit pour les particuliers. Service limité à 2m³ par jour
- Versement d'une redevance proportionnel au tonnage et type de déchets pour les professionnels



Horaires d'hiver

du 15 octobre au 15 avril	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Jeudi	Fermé	13h30 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 17h00 (sans interruption)	
Dimanche	9h00 à 12h00	Fermé

Horaires d'été



du 16 avril au 14 octobre	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Mardi	8h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Mercredi	8h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Jeudi	Fermé	13h30 à 18h00
Vendredi	8h30 à 12h00	13h30 à 18h00
Samedi	09h00 à 18h00 (sans interruption)	
Dimanche	9h00 à 12h00	Fermé

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler au 03 21 87 69 99
Adresse de la déchèterie : Parc d'Activité des 2 Caps
rue des Poissonniers 62250 Marquise

QUE DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE ?

Les déchets acceptés

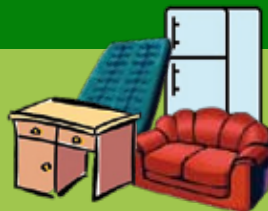
- Les emballages ménagers
- Le verre
- Le carton plié et plat
- La ferraille
- Les encombrants
- Les piles, les batteries
- Les Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S.) : peinture, détergents, solvants, acides, désherbants, filtres à huiles, aérosols, insecticides, antirouille, colles, etc...
- Les huiles usagées moteur et ménagères
- Les cartouches d'encre d'imprimante
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) c'est à dire tous les appareils de source électrique : téléviseurs, réfrigérateurs, fours, micro-ondes, matériels informatiques, téléphones portables, petits électroménagers, ...



Déchets interdits : Les pneumatiques (prochainement acceptés sous certaines conditions), les ordures ménagères non recyclables, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les déchets industriels, les médicaments, les déchets explosifs, les déchets dangereux des professionnels.

Certains déchets dangereux sont acceptés : Uniquement sur rendez vous et à déposer à la déchèterie dans des contenants spécifiques : les tôles amiante ciment, les DASRI (uniquement les aiguilles de seringues).





Avant de sortir vos encombrants, inscrivez-vous au moins une semaine avant la date (voir tableau) au **N° Vert 0800 88 05 07** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, en précisant le volume approximatif et la nature des encombrants à enlever. Les déchets doivent être sortis sur le domaine public la veille au soir, le service de collecte commençant tôt le matin le jour du ramassage. Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par le service communautaire, **aucun encombrant ne devra être déposé sur le domaine public sans inscription préalable.**

Communes	Février	Mars	Avril	Septembre	Octobre	Novembre
AMBLETEUSE	15 et 22			12 et 19		
AUDEMBERT		14			10	
AUDINGHEN	29			26		
AUDRESSELLES	22 et 29			19 et 26		
BAZINGHEN		14			10	
BEUVREQUEN			04		31	
FERQUES		21			17	
HERVELINGHEN		14			10	
LANDRETHUN LE NORD		21			17	
LEUBRINGHEN		14			10	
LEULINGHEN-BERNES		14			10	
MANINGHEN-HENNE			04		31	
MARQUISE			12 et 18			7 et 14
OFFRETHUN			04		31	
RETY		28			24	
RINXENT			18 et 25			14 et 21
SAINT INGLEVERT		14			10	
TARDINGHEN		7			03	
WACQUINGHEN			04		31	
WIERRE-EFFROY		28			24	
WISSANT		7			03	



Trait²Caps N° hors-série - Journal d'informations des habitants de La Terre des 2 Caps

Conception : l'Atelier aux Couleurs : 03 21 83 82 18

Impression : Imprimerie du Détroit : 03 21 33 34 35 - Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Directeur de publication : Martial HERBERT - Responsable de la rédaction : Christèle CHOLEZ

N° ISSN : 1969-0584 - Dépôt légal : octobre 2008

Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps - Le Cardo - BP 60 - 62250 MARQUISE

Tél : 03 21 87 57 57 - Fax : 03 21 87 04 05 - contact@terredes2caps.com - www.terredes2caps.fr